

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-7/SG/FP portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1970 et promotion au titre de l'année 1970 du personnel du cadre territorial de l'Enseignement public

n° 71-7/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAILDate de publication
4 janvier 1971Numéro JO
n° 2 du 25/01/1971Date du numéro
25 janvier 1971

TEXTE INTÉGRAL

Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1970, pour compter des dates ci-après indiquées, les instituteurs du cadre territorial de l'Enseignement public du Premier degré dont les noms suivent : Pour instituteurs de 1° classe – 5° échelon Houssein Abdi Gouled, pour compter du 1^{er} janvier 1970. Pour instituteurs de 1° classe – 4° échelon Ahmed Mohamed Oubadi, pour compter du 1^{er} janvier 1970. Kassim Saïd Ahmed, pour compter du 1^{er} janvier 1970. Pour instituteurs de 1° classe – 3e échelon Ahmed Abdi Gouled, pour compter du 1 juillet 1970 (ancienneté épuisée). Ali Ibrahim Mohamed, pour compter du 1^{er} janvier 1970. Fouad Salem Mohamed, pour compter du 1^{er} juillet 1970. Pour instituteurs de 1° classe – 2e échelon Ahmed Houssein Ali, pour compter du 1^{er} janvier 1970. Mme Aden Luc, née Thérèse Noël Abdi, pour compter du 1er janvier 1970. Pour instituteurs de 2e classe – 6° échelon Ahmed Abdi Galeb, pour compter du 1^{er} octobre 1970 Pour instituteurs de 2° classe – 5e échelon Agen Osman Mohamed, pour compter du 1^{er} avril 1970. Ahmed Hassan Guirreh, pour compter du 31 décembre 1970. Pour instituteurs de 2° classe – 4° échelon Osman Mohamed Hassan, pour compter du 1^{er} janvier 1970. Yassin Abdi Bakal, pour compter du 1^{er} janvier 1970 Pour instituteurs de 2° classe – 3e échelon Houssein Abdou Saïd, pour compter du 1^{er} janvier 1970. Mohamed Barreh Darar, pour compter du 1^{er} janvier 1970. Saïd Hadji Ismaël Nour, pour compter du 1^{er} janvier 1970 Mme Hassan Mohamed, née Wahida Saïd Ali, pour compte du 1^{er} juillet 1970. Mme Ismaïl Haid Hélène, pour compter du 1^{er} juillet 1970. Pour instituteurs de 2° classe – 2e échelon Barkat Areh Ahmed, pour compter du 1^{er} janvier 1970. Mohamed Djama Abdi, pour compter du 1^{er} janvier 1970. Mme Ali Sultan, née Nagat Daoud Youssouf, pour compter du 1er janvier 1970. Mme Kassim Saïd Ahmed, née Amall Abdallah Abdourahman Dorani, pour compter du 1^{er} janvier 1970. Mile Kadidja Djama Youssouf, pour compter du 1er janvier 1970. Art. 2. — Sont promus, au titre de l'année 1970, pour compter des dates ci-après indiquées, les instituteurs du cadre territoire français des Afars et des Issas dont les noms le suivent

CORPS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU PREMIER DEGRE a) Cadre des instituteurs de 1° classe CORPS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU PREMIER DEGRE b) Cadre des instituteurs de 2° classe